


REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
Canton de VALENTIGNEY  
Arrondissement de Commune  
de MANDEURE  
(N°INSEE : 25367)

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le   
ID : 025-212503676-20240408-BP2024MANDEURE-BF

## DÉLIBÉRATION N° 2024-04-08-05

### Extrait du registre Des délibérations du conseil municipal

Nombres de membres : 27

- En exercice : 27
- Présents : 20
- Votants : 26
- Ayant donné procuration : 6
- Excusés-absents : 1
- Exclu :

#### Séance du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures.

Etaient présent : Jean-Pierre HOCQUET, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Gérard BOUCHÉ, Marilyn PERNOT, Bernard SALLIÈRES, Frédéric BOUCOT, Françoise FRANC, Jonathan GREINER (arrivé à 18h14), Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Colette RENARD, Rachid CHOUABI, Martine CHORVOT, Nathalie JEANNEROT, Nadine BERGER, Nuno MADEIRA, Pascal BRESADOLA, Paulette BRINGARD, Stéphane PODGORA.

Etaient absents ou excusés : Jean-Jacques CARILLON.

Procurations données : Jean-Bernard FRANC à Marilyn PERNOT, Priscilla CARRAY à Françoise FRANC, Aurélie SAUVAGEOT à Laurence LIARD, Evelyne COMBRES à Jacques RACINE, Jean-Claude VERZELLONI à Jean-Pierre HOCQUET et Stéphane LANGOLF à Nuno MADEIRA.

Secrétaire de séance : Bernard SALLIÈRES.

Président de séance : Jean-Pierre HOCQUET.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet de budget primitif pour l'exercice 2024, qui s'établit comme suit :

#### Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
7 353 586.77 €	7 353 586.77 €

#### Section d'investissement

Dépenses	Recettes
2 598 928.80 €	2 598 928.80 €

#### Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 4
- Abstention : 0

Soit un budget total de 9 952 515.57 € s'équilibrant en recettes et en dépenses.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 025-212503676-20240408-BP2024MANDEURE-BF



## DÉLIBÉRATION N° 2024-04-08-05

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver et voter le budget primitif 2024 du Budget Général M57 ainsi présenté.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à **LA MAJORITÉ**,

(4 contre : Mmes Nathalie JEANNEROT, Nadine BERGER, M Nuno MADEIRA (ayant pouvoir de M Stéphane LANGOLF)

**APPROUVE** les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Pierre HOCQUET

Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le :  
11 avril 2024

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeure dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*